

Règlement de l'épreuve

Le 19 Novembre 2023, l'A.P.E. de Lissac et Mouret organise une course pédestre chronométrée. Elle se déroulera sur chemin et route avec ravitaillements.

3 circuits

6 km : Randonnée avec 1 ravitaillement, non chronométrée.

10 km : ouverte aux coureurs, randonneurs avec 1 ravitaillement, course chronométrée. À partir de cadet (naissance 2008-2007)

18 km : ouverte aux coureurs, randonneurs avec 2 ravitaillements, course chronométrée.

Participants :

- Titulaires d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),
- Titulaires d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
Fédération des clubs de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA), Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale (FSPN), Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)
- Non licencié** : fournir la copie d'un **certificat médical papier** de non contre-indication à la course à pied en compétition de moins d'un an. Il vous appartient de vous assurer individuellement.
- Mineurs** : un **certificat médical attestant de non contre-indication à la course à pied en compétition de moins d'un an**, une **autorisation parentale** est nécessaire-

Délais et droit d'inscription : Sur bulletin papier ou en ligne sur onsinscrit.com

Avant le 16/11/2023 :

- 6 km : 5 euros
- 10 km : 8 euros
- 18 km : 10 euros

Le jour même (19/11/2023):

- 6 km : 5 euros
- 10 km : 12 euros
- 18 km : 14 euros

Remise des dossards :

Le jour même pour les coureurs à retirer au lieu d'inscription (salle des fêtes) à partir de 8h.

Horaires de départ

	6km	10km	18km
<u>Courses</u>		10h30	9h30
<u>Randonnées</u>	10h	10h15	9h

Récompenses :

Remise des prix : 12h /12 h30 : chaque participant selon son classement se verra attribué une récompense.

Sécurité et service médical : Sur le parcours par les signaleurs et par l'UDPS 46 au départ et à l'arrivée de la course.

Droit à l'image : En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Lors de son inscription et à l'enlèvement du dossard, le coureur confirme avoir pris connaissance du règlement complet et dégage l'organisateur de tout recours. Bonne course ...